

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Sur convocation de Monsieur le Maire de la commune de Saint-Remèze en date du 13 mars 2024, L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit du mois de mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Saint-Remèze, s'est réuni dans la salle de la mairie de Saint-Remèze sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, à l'effet de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

Étaient présents : Mesdames BERNARD Evelyne, DUMARCHER Cécile, FLORES Nicole, ISSARTEL Nadège, METIVIER Chantal, SARTRE Jacqueline, SIMONET Marie-Claire, Messieurs BOULLE Didier, CHARMASSON Claude, GOVART Marcel, HAON Frédéric, MEYCELLE Patrick.

M. Claude BOULLE donne procuration à M. Patrick MEYCELLE.  
Mme Sabine MIALON donne procuration à Mme Nadège ISSARTEL.  
M. Tom SOUBEYRNAD était absent.

Mme Nadège ISSARTEL a été élue secrétaire de séance.

### Ont été traités les points suivants :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 février 2024.

### BUDGET :

- **Approbation du compte de gestion 2023 de tous les budgets (Budget communal, Budget Boutique Buvette, Budget Assainissement, Budget Eau potable)**
- **Vote du compte administratif pour tous les budgets.**

### Budget communal :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier BOULLE, délégué aux finances, a délibéré sur le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		445 530.76 €	129 039.26 €	
Opération de l'exercice	944 381.71 €	1 318 994.82 €	253 196.53 €	303 730.79 €
<b>TOTAUX</b>	944 381.71 €	1 764 525.58 €	382 235.79 €	303 730.79 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>820 143.87 €</b>	<b>78 505.00 €</b>	

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Budget Boutique-Buvette-Snack de la Grotte de la Madeleine :**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier BOULLE, délégué aux finances, a délibéré sur le compte administratif du budget annexe « Boutique-Buvette-Snack de la Grotte de la Madeleine » pour l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		55 729.55 €		
Opération de l'exercice	166 810.46 €	186 735.57 €		
<b>TOTAUX</b>	166 810.46 €	242 465.12 €		
Résultats de clôture		<b>75 654.66 €</b>		

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **Budget Assainissement :**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier BOULLE, délégué aux finances, a délibéré sur le compte administratif du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 371.93 €		35 296.00 €
Opération de l'exercice	20 811.00 €	21 357.87 €	6 924.00 €	20 811.00 €
<b>TOTAUX</b>	20 811.00 €	22 729.80 €	6 924.00 €	56 107.00 €
Résultats de clôture		<b>1 918.80 €</b>		<b>49 183.00 €</b>

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Budget « Distribution eau potable » :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier BOULLE, délégué aux finances, a délibéré sur le compte administratif du budget « Distribution eau potable » pour l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>Résultats reportés</b>		206 793.65 €		100 714.05 €
<b>Opération de l'exercice</b>	65 267.42 €	117 896.97 €	90 955.60 €	25 394.03 €
<b>TOTAUX</b>	65 267.42 €	324 690.62 €	90 955.60 €	126 108.08 €
<b>Résultats de clôture</b>		<b>259 423.20 €</b>		<b>35 152.48 €</b>

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion
- Arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Budget communal :

Le conseil municipal de Saint-Remèze, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick MEYCELLE délibère sur le compte administratif de l'exercice, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		<b>445 530,76</b>
Opérations de l'exercice	<b>944 381,71</b>	<b>1 318 994,82</b>
Totaux	<b>944 381,71</b>	<b>1 764 525,58</b>
Résultat de clôture	<b>0.00</b>	<b>820 143,87</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
<b>129 039,26</b>	
<b>253 196,53</b>	<b>303 730,79</b>
<b>382 235,79</b>	<b>303 730,79</b>
<b>78 505,00</b>	<b>0.00</b>

**78 505,00 €**

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

**0,00 €**

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

**92 889,60**

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

**92 889,60**

Euros

**0.00**

**171 394,60**

Euros

**0.00**

**171 394,60 €**

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

**0,00 €**

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

**648 749,27 €**

(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

## Budget Boutique-Buvette-Snack de la Grotte de la Madeleine :

Le conseil municipal de Saint-Remèze, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick MEYCELLE délibère sur le compte administratif de l'exercice, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		<b>55 729,55</b>
Opérations de l'exercice	<b>166 810,46</b>	<b>186 735,57</b>
Totaux	<b>166 810,46</b>	<b>242 465,12</b>
Résultat de clôture	<b>0.00</b>	<b>75 654,66</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	<b>55 729,55</b>
<b>166 810,46</b>	<b>186 735,57</b>
<b>166 810,46</b>	<b>242 465,12</b>
<b>0.00</b>	<b>75 654,66</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

0,00 €	
0,00 €	
X	
0.00	Euros
0.00	

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

0.00	Euros
0.00	

0,00 €	
0,00 €	
75 654,66 €	

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

## Budget Assainissement :

Le conseil municipal de Saint-Remèze, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick MEYCELLE délibère sur le compte administratif de l'exercice, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		<b>1 371,93</b>
Opérations de l'exercice	<b>20 811,00</b>	<b>21 357,87</b>
Totaux	<b>20 811,00</b>	<b>22 729,80</b>
Résultat de clôture	<b>0.00</b>	<b>1 918,80</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	<b>35 296,00</b>
<b>6 924,00</b>	<b>20 811,00</b>
<b>6 924,00</b>	<b>56 107,00</b>
<b>0,00</b>	<b>49 183,00</b>

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	<b>36 667,93</b>
<b>27 735,00</b>	<b>42 168,87</b>
<b>27 735,00</b>	<b>78 836,80</b>
<b>0.00</b>	<b>51 101,80</b>

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

0,00 €	
49 183,00 €	
X	
0.00	Euros
0.00	

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

0.00	Euros
49 183,00 €	

0,00 €	
0,00 €	
1 918,80 €	

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

## Budget « Distribution eau potable » :

Le conseil municipal de Saint-Remèze, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick MEYCELLE délibère sur le compte administratif de l'exercice, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		206 793,65
Opérations de l'exercice	65 267,42	117 896,97
Totaux	65 267,42	324 690,62
Résultat de clôture	0.00	259 423,20

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	100 714,05
90 955,60	25 394,03
90 955,60	126 108,08
0,00	35 152,48

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	307 507,70
156 223,02	143 291,00
156 223,02	450 798,70
0.00	294 575,68

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Deficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

0,00 €
35 152,48 €
82 752,60
82 752,60
0.00

(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

← Indiquer X si absence de restes à réaliser

Euros

47 600,12
0.00

Euros

47 600,12 €
0,00 €
211 823,08 €

au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

## REHABILITATION DE LA MAISON PELLET :

- **Réhabilitation de la maison Pellet – choix des prestataires pour les lots non attribués.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réhabilitation de la maison Pellet en 2 logements, un commerce et un espace co-working. Ce projet comprend plusieurs lots :

- Lot 01 : Désamiantage
- Lot 02 : Démolition – Maçonnerie – BA
- Lot 03 : Charpente Bois / Couverture / Zinguerie
- Lot 04 : Etanchéité
- Lot 05 : Revêtements des façades
- Lot 06 : Menuiseries extérieures – Serrurerie
- Lot 07 : Menuiseries intérieures Bois
- Lot 08 : Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds
- Lot 09 : Revêtements des sols – Faïences
- Lot 10 : Ascenseur
- Lot 11 : Electricité
- Lot 12 : Chauffage – Ventilation – Plomberie

Plusieurs lots ont été attribués au cours du dernier conseil municipal mais certains lots ont dû être négociés ou reconsulté en direct.

C'est le cas des lots suivants :

- Lot 02 : Démolition – Maçonnerie – BA
- Lot 03 : Charpente Bois / Couverture / Zinguerie
- Lot 04 : Etanchéité
- Lot 06 : Menuiseries extérieures – Serrurerie
- Lot 07 : Menuiseries intérieures Bois
- Lot 09 : Revêtements des sols – Faïences

### **Lot 02 : Démolition – Maçonnerie – BA :**

Le lot 2 a été négocié avec les deux entreprises les mieux positionnées.

Nombre d'offres reçues après négociation : 2

<b>Entreprise</b>	<b>Offre en HT après négociation</b>	<b>Note globale pondérée</b>
LAVILLE	294 986,76 €	97,75
PRO ARDECHE TP	278 403,87 €	100,00

Le cabinet Eurométrés, économiste a établi des offres et a retenu la proposition de l'entreprise PRO ARDECHE TP avec la meilleure note de 100,00.

### **Lot 03 : Charpente Bois – Couverture – Zinguerie**

Le lot 3 a été négocié avec les trois entreprises mentionnées ci-dessous.

Nombre d'offres reçues après négociation : 3

<b>Entreprise</b>	<b>Offre en HT après négociation</b>	<b>Note globale pondérée</b>
MOULIN CHARPENTE	62 400,00 €	98,46
VR CONSTRUCTION BOIS	60 000,00 €	100,00
FEYTEL Pascal	64 787,89 €	73,04

Le cabinet Eurométrés, économiste a établi des offres et a retenu la proposition de l'entreprise VR CONSTRUCTION BOIS avec la meilleure note de 100,00.

### **Lot 04 : Etanchéité**

Le lot 4 a été consulté en direct.

Nombre d'offres reçues après reconsultation : 2

<b>Entreprise</b>	<b>Offre en HT après négociation</b>	<b>Note globale pondérée</b>
RANC&FILS	25 854,46 €	40,00
BROUCHIER	26 227,53 €	39,43

Le cabinet Eurométrés, économiste a établi des offres et a retenu la proposition de l'entreprise RANC&FILS avec la meilleure note 40/40.

### **Lot 06 : Menuiseries extérieures – Serrurerie**

Le lot 6 a été consulté en direct.

Nombre d'offres reçues après reconsultation : 1

<b>Entreprise</b>	<b>Offre en HT après négociation</b>	<b>Note globale pondérée</b>
CHAZALON	112 299,00 €	40,00

Le cabinet Eurométrés, économiste a établi des offres et a retenu la proposition de l'entreprise CHAZALON avec la meilleure note 40/40.

#### **Lot 07 : Menuiseries intérieures Bois**

Le lot 7 a été consulté en direct.

Nombre d'offres reçues après reconsultation : 1

<b>Entreprise</b>	<b>Offre en HT après négociation</b>	<b>Note globale pondérée</b>
CHAZALON	24 222,59 €	40,00

Le cabinet Eurométrés, économiste a établi des offres et a retenu la proposition de l'entreprise CHAZALON avec la meilleure note 40/40.

#### **Lot 09 : Revêtements de sols – Faïences**

Le lot 9 a été négocié avec les trois entreprises mentionnées ci-dessous.

Nombre d'offres reçues après négociation : 3

<b>Entreprise</b>	<b>Offre en HT après négociation</b>	<b>Note globale pondérée</b>
GOKCE CARRELAGE	52 929,53 €	99,69
RIGOUDY	53 000,00 €	99,64
YAMAN MT CERAMICS	52 522,12 €	100,00

Le cabinet Eurométrés, économiste a établi des offres et a retenu la proposition de l'entreprise YAMAN MT CERAMICS avec la meilleure note 100,00.

Monsieur le Maire propose les décisions suivantes :

Lot 2 : Démolition – Maçonnerie – BA : L'entreprise PRO ARDECHE TP, 100 Chemin de l'Espède, 07120 RUOMS est retenue.

Lot 03 : Charpente Bois – Couverture – Zinguerie : L'entreprise VR CONSTRUCTION BOIS, 5 rue Marc Seguin, 26740 LES TOURRETTES est retenue.

Lot 04 : Etanchéité : L'entreprise RANC&FILS, Z.A. du Meyrol, 26200 MONTELIMAR est retenue.

Lot 06 : Menuiseries extérieures – Serrurerie : L'entreprise CHAZALON&Cie, Avenue de l'industrie – ZI le Lac, 07000 PRIVAS est retenue.

Lot 07 : Menuiseries intérieures Bois : L'entreprise CHAZALON&Cie, Avenue de l'industrie – ZI le Lac, 07000 PRIVAS est retenue.

Lot 09 : Revêtements des sols – Faïences : L'entreprise YAMAN MT CERAMICS, 10 rue Vaucanson, 07200 AUBENAS est retenue.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide les choix proposés.

### **GROTTE DE LA MADELEINE :**

- **Convention de partenariat entre la Grotte de la Madeleine et SGGA pour la saison 2024.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de partenariat entre la Grotte de la Madeleine et le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour la saison 2024.

Dans le cadre des animations estivales proposées par la Grotte, la mairie de Saint-Remèze sollicite l'intervention du SGGA pour des animations estivales à la demi-journée (grand public) :

#### **Randonnée « De Malbosc à la Grotte de la Madeleine »**

Tous les jeudis de 9h30 à 12h30 en juillet et août.

Juillet : 11, 18 et 25. Août : 1, 8, 15, 22 et 29.

Nombre de personnes : 20 personnes maximum, 6 personnes minimum.

L'intervenant est un animateur salarié du SGGA, titulaire d'un diplôme d'Accompagnateur en Moyenne Montagne. Le tarif de 140 € par animation sera facturé par le SGGA à la Grotte de la Madeleine.

En cas d'annulation faute de participants, la grotte s'engage à en informer le SGGA au plus tard la veille à 15h. En cas de non-information dans les délais prévus, une indemnisation à hauteur de 50% du coût de la prestation fera l'objet d'un titre exécutoire de la part du SGGA pour couvrir les frais engagés.

En cas de mauvais temps la décision d'annulation doit être prise d'un commun accord. Dans ce cas, le SGGA ne facturera pas la prestation.

Le groupe encadré est sous la responsabilité de l'animateur du SGGA tout au long de l'animation. A ce titre le SGGA souscrit une assurance en responsabilité civile à la MMA sous le n° 141758767.

La présente convention est conclue pour une durée de 2 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

- **Convention de mise à disposition du service mutualisé de police municipale intercommunale.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création d'un service commun mutualisé de police municipale intercommunale. Ce service présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures. Cela permet à chaque Maire de pouvoir bénéficier de l'assistance d'agents spécialisés et assermentés pour l'exercice de ses pouvoirs de police.

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche propose aux communes de signer une convention pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la mise à disposition de 3 agents territoriaux du cadre d'emploi des agents de police municipale. Cette convention pourra être renouvelée par tacite reconduction.

Conformément à l'article L.5211-4-1 du CGCT, la mise à disposition des services de l'EPCI au profit des communes fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service mis à disposition.

Le coût forfaitaire comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés.

La répartition de la charge financière annuelle du service est supportée à part égale entre la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche et les communes adhérentes au service, sur la base de la population DGF.

Le remboursement des frais s'effectue sur la base d'un état annuel indiquant les dépenses annuelles du service.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition de ce service mutualisé de police municipale intercommunale, et sur les modalités financières.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Accepte cette convention de la mise à disposition du service mutualisé de police municipale intercommunale auprès de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, et approuve la mise à disposition de trois agents de police municipale,
- Approuve les modalités financières, à savoir la répartition à part égale entre la communauté de communes et les communes adhérentes au service, sur la base de la population DGF
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **SUBVENTION :**

- **Prévention routière – subvention pour l'année 2024.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention à l'association Prévention routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention à l'association Prévention routière de 220 € pour l'année 2024.

## **DIVERS :**

### **• Proposition d'Adhésion à "Ici Santé" pour le Territoire de la CPTS Sud Ard'Drôm**

#### **Contexte :**

La désertification médicale et paramédicale constitue une préoccupation majeure dans notre territoire de la CPTS Sud Ard'Drôm, impactant de manière significative l'accès aux soins pour nos concitoyens. Face à cette réalité alarmante, il est impératif de rechercher des solutions novatrices pour attirer et retenir les professionnels de santé. Dans ce contexte, la proposition d'adhésion à la plateforme "Ici Santé" apparaît comme une réponse stratégique et nécessaire pour répondre à ces défis cruciaux.

#### **Contenu :**

La plateforme "Ici Santé" offre une gamme complète de services visant à promouvoir l'attractivité de notre territoire et à faciliter l'installation des professionnels de santé. Voici une description détaillée des principales fonctionnalités et avantages offerts par cette plateforme :

#### **1. Photographie du Territoire :**

- "Ici Santé" permet de présenter visuellement l'attractivité de notre secteur à travers une sélection minutieuse de photographies mettant en valeur les aspects professionnels et socioculturels de notre région.

#### **2. Informations Générales :**

- La plateforme fournit des données détaillées permettant de situer notre territoire, présentant de manière exhaustive notre commune, notre agglomération ou notre département, ainsi que des informations sur la démographie, l'économie locale et les infrastructures de santé disponibles.

#### **3. Informations Socio-Professionnelles :**

- Des informations complètes sont fournies concernant le secteur de la santé dans notre collectivité, notamment les spécialités médicales présentes, les services de santé publique disponibles, ainsi que les aides et incitations pour les professionnels de santé.

#### **4. Annonces de Postes / Recherche de Soignants :**

- "Ici Santé" propose des annonces détaillées pour chaque poste disponible, offrant aux professionnels de santé une vision claire des opportunités d'emploi dans notre territoire, y compris des informations sur le lieu de travail, les conditions de pratique, les équipements disponibles, etc.

#### **5. Informations Socio-Culturelles :**

- La plateforme met en lumière les aspects socio-culturels de notre territoire, offrant aux professionnels de santé la possibilité d'explorer les activités culturelles, les événements locaux, les attractions touristiques, ainsi que les services de loisirs et de bien-être disponibles.

#### **6. Annonces Immobilières :**

- Les offres immobilières disponibles dans la région sont présentées sur la plateforme, facilitant ainsi la recherche de logement pour les professionnels de santé intéressés par une installation dans notre territoire.

#### **7. Mobilité et Commerces de Proximité :**

- Des informations pratiques sont fournies sur les options de transport, les commerces de proximité, les services publics et les infrastructures de loisirs accessibles dans notre collectivité.

#### **8. Établissements Culturels :**

- La plateforme répertorie les établissements culturels présents dans notre région, y compris les musées, les théâtres, les cinémas, les bibliothèques, ainsi que les centres culturels et artistiques.

#### **9. Agenda Culturel et Patrimoine Local :**

- Un calendrier d'événements culturels est mis à disposition, permettant aux professionnels de santé de découvrir les manifestations artistiques, les festivals, les expositions, ainsi que de découvrir le riche patrimoine historique et culturel de notre territoire.

### **10. Recherche Personnalisée :**

- Les professionnels de santé ont la possibilité de procéder à une recherche personnalisée en fonction de leurs critères spécifiques, tels que la spécialité médicale, les conditions de travail, les besoins familiaux, etc., ou de naviguer parmi toutes les annonces de territoire.

### **11. Dossier Personnalisé :**

- Un dossier personnalisé est préparé pour chaque professionnel de santé intéressé par notre territoire, comprenant une sélection d'informations pertinentes correspondant à leur situation particulière, telles que des détails sur le logement, les écoles locales, les services de garde d'enfants, etc.

### **12. Messagerie Sécurisée :**

- Une messagerie sécurisée est mise à disposition pour faciliter les échanges entre les collectivités et les professionnels de santé intéressés, permettant ainsi d'établir un dialogue direct et confidentiel.

En outre, afin de présenter notre territoire de manière attractive, nous fournirons :

- Une sélection soigneusement choisie de photographies et de vidéos de qualité représentant les attraits de notre territoire.
- Une description détaillée mettant en avant les avantages et les spécificités de notre collectivité, y compris son histoire, sa localisation géographique, son dynamisme économique, etc.
- Une liste exhaustive des associations sportives et culturelles présentes dans notre région, témoignant de la vitalité de notre vie communautaire.
- La mise en avant de 5 événements marquants organisés dans notre territoire, illustrant la richesse de notre vie culturelle et sociale.
- L'identification de 4 lieux emblématiques de notre patrimoine historique et culturel, ainsi que de 4 espaces naturels d'exception.
- Présentation des spécialités culinaires de la région.

### **Coût de l'Adhésion :**

Le coût total annuel pour l'ensemble des 17 communes du territoire de la CPTS Sud Ard'Drôm s'élève à 5 000 euros hors taxe, soit environ 11 centimes par habitant.

### **Conclusion :**

Face aux défis pressants posés par la désertification médicale et paramédicale dans notre territoire, l'adhésion à la plateforme "Ici Santé" représente une réponse stratégique et urgente. En offrant une gamme complète de services pour promouvoir l'attractivité de notre région et faciliter l'installation des professionnels de santé, cette plateforme ouvre la voie à une amélioration significative de l'accès aux soins pour nos concitoyens. En permettant aux professionnels de santé de découvrir les opportunités d'emploi, les avantages socio-culturels, ainsi que les services et infrastructures disponibles dans notre collectivité, "Ici Santé" constitue un outil essentiel pour renforcer notre système de santé local. Il est donc impératif que le Conseil Municipal approuve cette proposition afin de répondre de manière efficace et durable aux besoins de santé de notre communauté. En collaborant avec "Ici Santé", nous affirmons notre engagement à surmonter les défis actuels et à bâtir un avenir où l'accès aux soins de qualité est une réalité pour tous.

---

Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse relative à la proposition d'adhésion à la plateforme "Ici Santé" pour le territoire de la CPTS Sud Ard'Drôm, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ Approuve l'adhésion de la commune de Saint-Remèze à la plateforme "Ici Santé" pour bénéficier des services et fonctionnalités présentés.

⇒ Autorise le déblocage des crédits nécessaires à l'adhésion et à la participation financière à la plateforme "Ici Santé", conformément aux modalités et conditions prévues.

⇒ Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, notamment en ce qui concerne la signature des documents contractuels avec "Ici Santé" et la coordination avec les autres acteurs impliqués.

⇒ Sollicite la collaboration active de tous les services municipaux et des partenaires concernés pour assurer le succès de cette initiative et contribuer ainsi à l'amélioration de l'accès aux soins dans notre territoire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Votants : 14 ; Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

Le Maire,  
Patrick MEYCELLE.